

1- Introduction

Version 2018k : modifications présentées au §6- (p.4/4).

Suite à l'arrêt du BP 2018 du syndicat par Mme la Préfète, sur avis de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), cette note présente une **première série de propositions visant à réduire la participation des communes adhérentes**, en réduisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes autres que la participation versée par ces communes :

- Baisse des charges de personnel (§012) représentant 63% des dépenses de fonctionnement du BP 2018 arrêté.
- Hausse de la participation des familles (§7067) représentant 13% des recettes de fonctionnement du BP 2018 arrêté.
- Mise en place d'une participation pour les enfants fréquentant les écoles du syndicat et issus de familles en dehors des communes adhérentes, comme suggéré par la CRC.

Ces propositions s'appuient sur des données du syndicat :

- Analyse du changement de rythme scolaire, en passant de 4,5 jours hebdomadaires à 4 jours, avec des impacts évalués sur les 4 derniers mois de 2018.
- Données financières, avec notamment le CA 2017 et le BP 2018 arrêté.
- Données recueillies le 16/07/2018 (situation financière au 16/07/2018, synthèse des contrats du personnel, listes des mandats et des titres du premier semestre 2018...).

Conventions pour les tableaux de données : police rouge = valeur négative, remplissage cellule jaune = formule ; remplissage cellule vert = paramètre modifiable.

Avant d'explicitier ces propositions, il convient d'indiquer que certaines données doivent être consolidées pour servir de référence.

1-1- BP 2018

Le **BP 2018 transmis à la CRC** et retranscrit dans l'annexe de l'avis, est **différent du BP 2018 distribué (feuille A3)** lors de la séance du 09/04/2018, avant le passage au vote.

Selon la *Situation financière au 16/07/2018*, recueillie lors de la visite dans les locaux du syndicat, le **BP 2018 mis en œuvre ne respecte pas toutes les préconisations de la CRC** :

- Les montants préconisés sont respectés au niveau chapitre.
- Par contre, les montants préconisés ne sont pas respectés au niveau des comptes, sauf quelques rares exceptions (chapitre avec compte unique).
- Ainsi, au chapitre 012 (charges de personnel), la sous-évaluation totale (53 006 €) a été ajoutée au compte §6218 (remboursement MAD) que la CRC avait fixé à 34 200 €.

1-2- Réactualisation des clés de répartition de la participation des communes (1/3 au prorata de la population + 2/3 au prorata des élèves)

Telles qu'inscrites dans le compte-rendu de la séance du 26/10/2017, les **clés de répartition** de la participation des communes sont **obsolètes** :

- La population INSEE 2013 utilisée doit être remplacée par la population **INSEE 2015** applicable au **01/01/2018**.
- Le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2017 est appliqué pour calculer la participation 2018 de chacune des communes.

Communes	Pop. totale INSEE 2013	Nb élèves (sept. 2017)	324 000,00	395 906,00
Maillé	606	33	64 415,08	78 710,86
Marcilly-sur-Vienne	551	52	84 389,10	103 117,75
Nouâtre	852	68	115 924,95	141 652,42
Ports-sur-Vienne	361	31	51 686,71	63 157,66
Pussigny	179	0	7 584,15	9 267,32
Cumuls	2 549	184	324 000,00	395 906,00

Clés inscrites dans le compte-rendu de la séance du 26/10/2017

Communes	Pop. totale INSEE 2015	Nb élèves (sept. 2017)	324 000,00	395 906,00
Maillé	584	33	64 048,92	78 263,43
Marcilly-sur-Vienne	551	52	84 923,09	103 770,25
Nouâtre	827	68	115 667,18	141 337,44
Ports-sur-Vienne	355	31	51 776,54	63 267,41
Pussigny	175	0	7 584,27	9 267,46
Cumuls	2 492	184	324 000,00	395 906,00

Population totale INSEE 2015 applicable au 01/01/2018

2- Charges de personnel (chapitre 012)

La CRC considère que le chapitre 012 a été sous-évalué de 53 006 €, sans fournir les éléments ayant conduit à ce montant, ni ceux pour évaluer les montants des comptes 6218 (Autre personnel extérieur au service) et 6455 (Charges de sécurité sociale et prévoyance).

2-1- Rythmes scolaires, passage de 4,5 jours à 4 jours

En décomposant les charges de personnel (§012) en 2 parties (personnel extérieur et personnel du syndicat), il apparaît que **la proposition de la CRC n'intègre pas le passage aux 4 jours en septembre 2018.**

Données CA et BP	CA 2017	BP 2018 CRC		BP 2018 CRC vs CA 2017	Commentaire
[1] Charges de personnel et frais assimilés (§012)	348 089,72	307 641,00			
[2] Remboursement personnel extérieur MAD (§6218)	71 448,49	34 200,00			MAD = mis à disposition
[1]-[2] Masse salariale annuelle pour personnel du syndicat	276 641,23	273 441,00		-1,2%	Masse salariale du personnel du syndicat en faible baisse

Le changement de rythme scolaire en septembre 2018 a fait l'objet de plusieurs évaluations. Les fluctuations des données diffusées sont telles qu'il faut passer par une moyenne pour évaluer l'impact du changement de rythme sur la masse salariale du personnel du syndicat.

Rythmes scolaires	2017 (4,5j)	2019 (4j)	2018 (8 m. 4,5j + 4 m. 4j)	2018 vs 2017	Commentaire
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	294 215,20	267 763,19	285 397,86	-3,0%	CRR : 07/02/2018 (p.5), 08/03/2018 (p.4)
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	259 957,44	221 426,40	247 113,76	-4,9%	CRR : 07/02/2018 (p.6), 08/03/2018 (p.5)
Charges salariales annuelles (yc Cantine 4 = MAD)	294 215,16	251 534,88	279 988,40	-4,8%	CRR : 07/02/2018 (p.30-33), 08/03/2018 (p.24-27)
Moyenne des 3 évaluations	282 795,93	246 908,16	270 833,34	-4,2%	Taux moyen retenu pour les propositions

Précisions pour le tableau supra :

- Abréviations : yc = y compris, vs = versus, CRR = compte-rendu de réunion.
- Synthèse des contrats du 16/07/2018 (version 2018j du fichier Excel) remplacée dans la version 2018k par les données présentées en séance et annexées aux CRR.
- "Cantine 4" : personne prise en compte dans les calculs des charges, alors qu'elle n'est pas membre du personnel du syndicat (convention MAD).
- Les charges 2018 sont obtenues en cumulant celles pour 8 mois au rythme de 4,5 jours et celles pour 4 mois au rythme de 4 jours.

En appliquant ce taux moyen à la masse salariale 2017 du personnel du syndicat (étape [a]), cela permet de proposer le nouveau montant du chapitre 012 (étape [b]) et d'en déduire la réduction applicable au budget 2018 CRC, afin de prendre en compte le changement de rythme à la rentrée 2018.

Données CA et BP	CA 2017	BP 2018 CRC	BP 2018 proposé	Baisse des dépenses 2018	Commentaire
[1] Charges de personnel (§012)	348 089,72	307 641,00	299 138,99	8 502,01	Étape [b]
[2] Remboursement personnel MAD (§6218)	71 448,49	34 200,00	34 200,00		
[1]-[2] Masse salariale annuelle pour personnel du syndicat	276 641,23	273 441,00	264 938,99		Étape [a]

La liste des mandats 2018 recueillie le 16/07/2018 n'est pas exploitable : l'hypothèse prise pour identifier les mandats du premier semestre conduit à une évaluation pour l'année 2018 complète trop éloignée des dépenses réelles 2017 (-12%), avec une configuration identique (horaires et nombre de personnes).

Liste des mandats 2018 : dépenses 2018 réparties selon leur état de traitement	Engagée (réalisée)	Non mandatée	Ordonnancée (mandatée)	Projection 12 mois 2018	Commentaire
Montants cumulés	290 479,58	112 464,68	178 014,90		
Charges du personnel du syndicat (remb. MAD exclus)	162 710,97	41 033,25	121 677,72	243 355,44	Hypothèse : dépenses du 1 ^{er} semestre toutes mandatées

2-2- Optimisation des activités d'encadrement des élèves (pause méridienne, attente bus, accueil loisirs...)

L'évaluation des horaires et des coûts pour les 2 rythmes scolaires (4,5 et 4 jours) a fait l'objet de tableaux diffusés, entre autres, via le compte-rendu de la séance du 07/02/2018.

Ces données, transcrites et consolidées dans un fichier Excel, permettent de calculer un coût horaire du personnel pour chacun des services et selon le rythme scolaire.

L'optimisation du budget cible la **pause méridienne**, avec les propositions suivantes :

- Pendant le repas, les 3 "cantinières" contribuent à la surveillance des élèves assurée avec 4 autres adultes pour les 3 sites (1 à Maillé, 1 à Marcilly et 2 à Nouâtre).
- Pendant la récréation (fin de la pause méridienne), 7 adultes assurent la surveillance pour les 3 sites (2 à Maillé, 2 à Marcilly et 3 à Nouâtre).
- Les évaluations exploitent le coût horaire moyen de la pause méridienne, pour le rythme 4 jours =

15,90

Activité pour rythme 4 jours (données incorporées au compte-rendu de la séance du 07/02/2018)	Durée (14 sem. 2018)	Coût (14 sem. 2018)	Coût optimisé	Baisse des dépenses 2018	Commentaire
Pause méridienne : 8 personnes (3 écoles), 1h30 / j / pers.	672,00	10 684,80			Modalités jusqu'au 06/07/2018
Pause méridienne : repas (1h)	448,00	7 123,20	3 561,60	3 561,60	4 adultes (+ 3 cantinières, sans surcoût)
Pause méridienne : récréation (0,5h)	224,00	3 561,60	3 116,40	445,20	7 adultes (au lieu de 8 jusqu'au 06/07/2018)
			6 678,00	4 006,80	

3- Hausse de la tarification des services

La proposition concerne la hausse de la participation des familles aux services offerts à leurs enfants, avec les impacts évalués pour les 4 derniers mois de l'année 2018.

En l'absence de données détaillées par service (tarification, nombre d'élèves), les impacts de la hausse tarifaire sont évalués globalement.

Les impacts de la hausse tarifaire sont détaillés dans le tableau ci-après, avec les précisions suivantes :

- Les recettes 2017 servent de référence, en s'appuyant sur la répartition des titres 2017 qui permet de distinguer les services.
- La liste des titres du premier semestre 2018 recueillie le 16/07/2018 n'est pas prise en compte, car même après plusieurs hypothèses, les recettes extrapolées sur la même période de 10 mois sont trop éloignées des recettes 2017 (cf. second tableau infra).
- L'impact de la hausse sur les recettes A&L (accueil loisirs) est écarté du fait d'une probable modification de la fréquentation de ce service, suite à la suppression des TAP à la rentrée 2018.

Contributions des familles aux services (titres 2017)	Titres 2017 (année complète)	Hausse tarifaire (sept. 2018)	Hausse des recettes (4 mois)	Hausse des recettes 2018	Commentaire
Cantine	65 147,91	3%	781,77	781,77	
Participation A&L	15 196,82	3%	182,36		
Participation familles A&L	23 924,00	3%	287,09		Différenciation entre les 2 participations ?
	104 268,73		1 251,22	781,77	

Contributions des familles aux services (titres 2018)	Titres 2018 (6 mois)	Titres 2018 (10 mois)			Commentaire
CANTINE FAMILLES	48 317,09	80 528,48			Titres 2018 non limités au service cantine ?
PERISCO FAMILLES	6 326,36	10 543,93			TAP 2018 seulement ? A&L cumulés avec cantine ?

4- Participation des communes extérieures au syndicat, comme suggéré par la CRC

Plusieurs possibilités de tarification sont envisageables, avec les nouvelles recettes inscrites au §7488 (Autres attributions et participations). Pour les évaluations de la proposition, la première possibilité a été retenue :

- 1- Participation moyenne par élève du syndicat appliquée aux élèves externes.
- 2- Participation moyenne par élève, pratiquée par la structure de la commune d'origine, appliquée par le syndicat.
- 3- Calcul avec les communes extérieures assimilées à des membres du syndicat (population, nombre élèves).

Quelle que soit la possibilité retenue, une convention reste à établir avec les communes extérieures : d'où la *probabilité d'acceptation* introduite dans l'évaluation.

Participation pour les élèves des communes non adhérentes au syndicat	Élèves extérieurs 2017	Participation syndicat 2017 / élève	Probabilité d'acceptation	Hausse des recettes 2018	Commentaire
Nombre d'élèves extérieurs 2017 fourni par les écoles	8	1 760,87	50%	2 347,83	Participation pour les 4 derniers mois de 2018

5- Bilan de la première série de propositions visant à réduire la participation des communes adhérentes

Ce bilan regroupe les évaluations associées à chacune des propositions (première série) :

- Il est important de rappeler que les impacts de ces propositions ne sont évalués que pour les 4 derniers mois 2018, et sont listés dans la colonne "Gain 2018 vs BP CRC".
- La colonne "Gain année pleine" évalue les impacts pour une année complète (12 mois pour les salaires, 10 mois pour les activités directement liées aux élèves)
- La colonne "Gain reporté en 2019" évalue les impacts des propositions avec effet en 2019
- Pour l'exercice 2020, ces propositions n'apportent pas de gain supplémentaire par rapport à 2019.
- Calcul de la participation réduite des communes adhérentes, pour 2018 et 2019 :
Participation réduite 2018 = Participation BP 2018 CRC - Gain 2018
Participation réduite 2019 = Participation réduite 2018 - Gain 2019

Proposition	Gain 2018 vs BP CRC	Gain année pleine	Gain reporté en 2019	Gain 2020 vs 2019	Commentaire
Baisse des charges de personnel (passage au 4 jours)	8 502,01	25 506,03	17 004,02	0,00	Cf. §2-1. Application 12 mois en année pleine
Optimisation de l'encadrement des élèves (pause méridienne)	4 006,80	10 017,00	6 010,20	0,00	Cf. §2-2. Application 10 mois en année pleine
Hausse des services (cantine)	781,77	1 954,44	1 172,66	0,00	Cf. §3. Application 10 mois en année pleine
Participation des communes non adhérentes	2 347,83	7 043,48	4 695,65	0,00	Cf. §4. Application 12 mois en année pleine
	15 638,41	44 520,95	28 882,54	0,00	
Participation des communes adhérentes (BP 2018 CRC)	395 906,00				
Participation réduite des communes adhérentes	380 267,59		351 385,05		

Ces projections doivent être interprétées "toutes choses égales par ailleurs" :

- La contribution 2018 des communes fixée par la CRC intègre le remboursement de la ligne de trésorerie (BP 2018 CRC en sur équilibre de 40 000 €).
- **La contribution 2019 des communes "bénéficiera" donc d'une baisse supplémentaire de 40 000 €.**

6- Modifications introduites le 21/08/2018 dans la version 2018k du fichier Excel

Elles sont les conséquences de l'exclusion du tableau des contrats pour évaluer la baisse des dépenses 2018 associée au passage de 4,5 à 4 jours (cf. §2-1-). Les lignes modifiées directement (saisie) ou indirectement (formules) sont signalées par la couleur de remplissage orange des cellules de la colonne A.